

duc, par des collecteurs dont Tourcoing est dépourvu.

M. Gérardier, rapporteur de la commission, croit que l'établissement d'un grand bûcher sur rue de la Folie est impraticable parce qu'il faudrait procéder à des expropriations, et la commission de la voirie n'a jamais eu à se prononcer à ce sujet.

M. le maire s'exprime dans le même sens. L'île de M. Dewyn est très belle en théorie, mais elle semble peu praticable maintenant, que la ville possède tout un réseau d'aqueducs.

Après un échange d'observations, M. Dewyn propose l'ajout au Conseil ne l'a-opte pas et vote sans autre discussion qu'on puisse faire dans les rues des Carliers, de Menin, Neuve-de-l'Escaut, de la Folie, de Guimies, de la Gare, de la Latte et de la Croix-Rouge pour une dépense totale de 64.300 francs.

Avis-Réunis

On n'est pas d'accord sur la question de savoir s'il y a lieu ou pas de lire de nouveau le rapport déposé par la commission spéciale nommée le 29 mai dernier.

On a voté au profit du parti et M. Dupont-Chopart donne l'avis que tous les motifs qui ont fait rejeter le projet de formation d'une musique municipale.

M. Dron demande la parole. Il fait partie de l'opposition de discuter le rapport dont, à son avis, tous les considérations n'ont rien à faire dans le débat. Ainsi qu'il l'a exposé devant la Commission le vote qui s'est produit dans la séance du 18 février 1885, a été fait en deux fois : d'abord par 12 voix contre 7 le Conseil a admis la formation d'une musique municipale, puis par 14 voix contre 7 le rapport de la commission.

Réunis, ont été adoptées. Ensuite, le Conseil a voté à une partie du vote seulement que l'administration a posé la question de confiance. Donc, ajoute M. Dron, le premier vote acquisit à la Commission a autrement passé son mandat en prenant des résolutions contraire à ce vote.

M. Glorieux s'élève contre cette dernière appréciation qui constitue un blâme pour la Commission.

M. le Maire rappelle que la commission a pour l'essentiel à examiner la question de son caractère. Il réfute la présentation de M. Dron de vouloir scinder les votes émis le 18 février ; selon lui le premier vote ne s'est produit que pour amener le second.

Des observations assez vives sont échangées entre plusieurs membres.

M. Dron propose l'amendement suivant : « Je demande de décler que le conseil entend ne pas mettre en question le premier vote, lequel n'a pas amendé de rien à l'égard de la commission et le conseil. »

Il est contenté qu'on ait une discussion sur la question de savoir si fut voté, oui ou non, les conclusions du rapport. Les partisans de l'amendement de M. Dron inscrivent sur leur bulletin : « M. Dron et les adversaires mettent en commission ». Par seize voix contre treize et un bulletin blanc le conseil décide qu'il voterait avec les conclusions du rapport.

M. Dewyn demande à présenter quelques observations. Le débat continue, il est alors proposé à la création d'une grande municipalité, mais sans nécessairement devant la décision du Conseil. Ce qui offrira l'administration, ce sont les divisions, les embarras, les conflits qui pourraient survenir entre elle et la musique municipale, comme cela s'est déjà produit à cause du chef. Il y aurait un moyen d'obvier à cet inconvénient en laissant la musique choisir eux-mêmes leur directeur, de cette façon il n'y aurait plus à craindre ces rapports et ces embarras pour la sécurité du chef.

M. Dewyn fait alors l'éloge des Amis-Réunis, qui seraient appelés à être le noyau de la musique municipale. Sufvent les fêtes d'anniversaires de la musique données par le Rapport à cette société ne sont que des fleurs dont on a voulu la couvrir pour mieux la sacrifier. Le vote a été émis et important ; il s'agit d'une question d'art.

M. Dupont-Chopart : « M. Dron disait qu'il n'était pas à l'aise avec les Amis-Réunis et maintenant M. Dewyn ne parle que de cette société. Il faut voter à la fois, oui ou non, de créer une musique municipale. »

M. le Maire croit que le moyen proposé par M. Dewyn (l'élection du chef) ne tiendra pas l'administration d'embarras s'il se produisit une scission parmi les musiciens.

Les conclusions du rapport de M. Dupont-Chopart sont mises à voix haute et adoptées par seize voix et treize bulletins blancs.

M. F. Devaux : « On votera donc à Tourcoing que la musique des Lutins-Réunis !... »

M. Monmarçay : « C'est honteux !... »

M. le Maire : « Ces réflexions sont inutiles, le vote est acquis. »

Un certain nombre de conseillers quittent la salle.

Gaz

M. le Maire donne lecture d'un projet de marché pour la fourniture de tuyaux en fonte.

L'administration est autorisée à signer le marché.

Service des eaux

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour courrir les frais supplémentaires d'exploitation de la distribution d'eau, 2^e des dépenses de fontainerie et 3^e l'installation de la conduite du Huchon.

Le Conseil s'absente vendredi 20 novembre.

M. Henri Dihainne, député de l'arrondissement, propose de faire la séance à 5 h 1/2. M. le Maire répond qu'en raison de l'absence d'un certain nombre de conseillers il serait préférable d'ajourner la question à la prochaine réunion.

La séance est levée à 11 heures.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 16 novembre 1885

Présidence de M. le conseiller LEPEVRE DU PREY.

Ministère public, M. de SAVIGNON, avocat-général.

Faux commis à Lille

L'accusé Georges-Gustave-François Debout, né-gociant, âgé de 20 ans, est accusé des faits suivants :

Dans le courant de 1885, Debout, pour se libérer de différents achats de meubles faits au sieu Delmotte, à Lille, remet à ce dernier un billet à ordre de 210 francs souscrit par un sieur Drouez de Roubaix, ce personnage étant un être fictif, à l'échéance le billet fut protesté. Debout remet alors à son éboueur une autre valeur de 20 francs. 10 sous-écrit par un sieur Dupont, valeur aussi apocryphe que la précédente.

Au mois de mai 1885, Debout avait obtenu de la maison Desamps-Scribe, de Lille, la livraison d'objets d'industrie adressé au ministère une pétition demandant de la congrégation avec la France un arrangement provisoire pour éviter la reprise subite des pièces belges, en cas de rupture définitive de l'Union latine.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les bornes-fontaines

Monsieur le Directeur,

Journal de Roubaix,

Dans un grand nombre de rues, les bornes-fontaines sont placées sur le bord du trottoir. C'est très dangereux la nuit pour les passagers. Ne pourra-t-on mettre ces bornes-fontaines contre les murailles des habitations ? Un gargon boulanger.

Roubaix, le 15 novembre 1885.

A propos d'une tombola

Monsieur le Rédacteur en chef

Journal de Roubaix,

Un grand nombre de rues, les bornes-fontaines sont placées sur le bord du trottoir. C'est très dangereux la nuit pour les passagers. Ne pourra-t-on mettre ces bornes-fontaines contre les murailles des habitations ? Un gargon boulanger.

Roubaix, le 15 novembre 1885.

Amis-Réunis

On n'est pas d'accord sur la question de savoir s'il y a lieu ou pas de lire de nouveau le rapport déposé par la commission spéciale nommée le 29 mai dernier.

On a voté au profit du parti et M. Dupont-Chopart donne l'avis que tous les motifs qui ont fait rejeter le projet de formation d'une musique municipale.

M. Dron, le premier de la commission, a déclaré que l'administration a admis la formation d'une musique municipale.

Réunis, ont été adoptées. Ensuite, le Conseil a autrement passé son mandat en prenant des résolutions contraires à ce vote.

M. Glorieux s'élève contre cette dernière appréciation qui constitue un blâme pour la Commission.

M. le Maire rappelle que la commission a pour l'essentiel à examiner la question de son caractère. Il réfute la présentation de M. Dron de vouloir scinder les votes émis le 18 février ; selon lui le premier vote ne s'est produit que pour amener le second.

Des observations assez vives sont échangées entre plusieurs membres.

M. Dron propose l'amendement suivant : « Je demande de décler que le conseil entend ne pas mettre en question le premier vote, lequel n'a pas amendé de rien à l'égard de la commission et le conseil. »

Il est contenté qu'on ait une discussion sur la question de savoir si fut voté, oui ou non, les conclusions du rapport. Les partisans de l'amendement de M. Dron inscrivent sur leur bulletin : « M. Dron et les adversaires mettent en commission ». Par seize voix contre treize et un bulletin blanc le conseil décide qu'il voterait avec les conclusions du rapport.

M. Dewyn demande à présenter quelques observations. Le débat continue, il est alors proposé à la création d'une grande municipalité, mais sans nécessairement devant la décision du Conseil. Ce qui offrira l'administration, ce sont les divisions, les embarras, les conflits qui pourraient survenir entre elle et la musique municipale, comme cela s'est déjà produit à cause du chef. Il y aurait un moyen d'obvier à cet inconvénient en laissant la musique choisir eux-mêmes leur directeur, de cette façon il n'y aurait plus à craindre ces rapports et ces embarras pour la sécurité du chef.

C'est donc une individu qui, seul, est responsable de sa mauvaise action. Il est d'ailleurs bien connu maintenant dans le quartier.

Quant à moi, ma probité est depuis longtemps à l'abri de tout soupçon et j'espère que l'on ne me fera pas l'injure de croire que je suis fait l'amour d'une fourbe.

Recevez, etc., JULIEN DEBRUNNE,

cabaretier à la Bettevere d'Or.

Roubaix, le 16 novembre 1885.

NORD

Valenciennes. — Une bonne et regrettable relique, souris Rosalie, chargée du service des hommes de l'Hospice-Général, vient de mourir après une douloureuse maladie de quelques mois.

Les obsèques ont eu lieu hier, au milieu d'une nombreuse assistance.

Dans le cortège, on remarqua toute l'administration, qui s'était fait un devoir d'accompagner cette modestie fille de la charité jusqu'à sa dernière demeure.

Wigwahies. — Jeudi dernier, la gendarmerie de Fourmies a procédé à l'arrestation de la nommée Edard Zob, née à La Flamengie, âgée de 31 ans, journalière à Wigwahies, sous la prévention de voies de fait très graves sur la personne de son enfant âgé de 6 mois.

Cette femme trouvant que son enfant, qui n'est pas bien portant, ne mourrait pas assez vite, le déshabilla et le plongea dans un seuil rempli d'eau froide, en disant : « Tiens, bois, un coup, autant que tu meures aujourd'hui que demain ! » ensuite elle déposa le petit être, tout nu sur les carreaux de sa chambre, et lui donna à boire un biberon d'eau froide.

M. Dewyn fait alors l'éloge des Amis-Réunis, qui seraient appelés à être le noyau de la musique municipale. Sufvent les fêtes d'anniversaires de la musique données par le Rapport à cette société ne sont que des fleurs dont on a voulu la couvrir pour mieux la sacrifier. Le vote a été émis et important ; il s'agit d'une question d'art.

M. Dupont-Chopart : « M. Dron disait qu'il n'était pas à l'aise avec les Amis-Réunis et maintenant M. Dewyn ne parle que de cette société. Il faut voter à la fois, oui ou non, de créer une musique municipale. »

M. le Maire croit que le moyen proposé par M. Dewyn (l'élection du chef) ne tiendra pas l'administration d'embarras s'il se produisit une scission parmi les musiciens.

Les conclusions du rapport de M. Dupont-Chopart sont mises à voix haute et adoptées par seize voix et treize bulletins blancs.

M. F. Devaux : « On votera donc à Tourcoing que la musique des Lutins-Réunis !... »

M. Monmarçay : « C'est honteux !... »

M. le Maire : « Ces réflexions sont inutiles, le vote est acquis. »

Un certain nombre de conseillers quittent la salle.

Gaz

M. le Maire donne lecture d'un projet de marché pour la fourniture de tuyaux en fonte.

L'administration est autorisée à signer le marché.

Service des eaux

Le Conseil vote les crédits nécessaires pour courrir les frais supplémentaires d'exploitation de la distribution d'eau, 2^e des dépenses de fontainerie et 3^e l'installation de la conduite du Huchon.

Le Conseil s'absente vendredi 20 novembre.

M. Henri Dihainne, député de l'arrondissement, propose de faire la séance à 5 h 1/2. M. le Maire répond qu'en raison de l'absence d'un certain nombre de conseillers il serait préférable d'ajourner la question à la prochaine réunion.

La séance est levée à 11 heures.

BELGIQUE

Bruxelles, 15 novembre. — Un grand nombre d'industriels adressent au ministère une pétition demandant de la congrégation avec la France un arrangement provisoire pour éviter la reprise subite des pièces belges, en cas de rupture définitive de l'Union latine.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles

Consignations — Magasinage des marchandises

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 15 novembre 1885. — Versements : Roubaix, 26 nouveaux, 55.661. — Succursale Croix : 9 déposants, 9 nouveaux, 750. — Succursale Croix : 9 déposants, 9 nouveaux, 750. — Total des versements : 40.311.

Remboursements : Roubaix : 27 remboursements effectués, 15.000. — Succursale Lannoy : 4.725. — Succursale Croix : 0. Remboursements effectués à la date des remboursements : 25.239.

Les opérations du mois de novembre sont suivies : A Roubaix, par M. L. Gaudier-Lescure et Victor Glorieux, directeurs ; à Lannoy, par M. Paul Muyls, à Croix, par M. Blémont Journeuil.

ETAT-CIVIL — Roubaix. — Déclarations de naissance du 15 novembre. — Georges Vardi, rue du Luxembourg. — Marie Lefebvre, rue de l'Epée, 12. — Arthur Vanhae, rue de Rome. — Jeanette Bouquet, rue des Longues-Haies.

DEPARTEMENTALISATION DE ROUBAIX. — Déclarations de mariage du 15 novembre. — Georges Vardi, rue du Luxembourg. — Marie Lefebvre, rue de l'Epée, 12. — Arthur Vanhae, rue de Rome. — Jeanette Bouquet, rue des Longues-Haies.

DEPARTEMENTALISATION DE ROUBAIX. — Déclarations de naissance du 15 novembre. — Georges Vardi, rue du Luxembourg. — Marie Lefebvre, rue de l'Epée, 12. — Arthur Vanhae, rue de Rome. — Jeanette Bouquet, rue des Longues-Haies.

DEPARTEMENTALISATION DE ROUBAIX. — Déclarations de mariage du 15 novembre. — Georges Vardi, rue du Luxembourg. — Marie Lefebvre, rue de l'Epée, 12. — Arthur Vanhae, rue de Rome. — Jeanette Bouquet, rue des Longues-Haies.

DEPARTEMENTALISATION DE ROUBAIX. — Déclarations de naissance du 15 novembre. — Georges Vardi, rue du Luxembourg. — Marie Lefebvre, rue de l'Epée, 12. — Arthur Vanhae, rue de Rome. — Jeanette Bouquet, rue des Longues-Haies.

DEPARTEMENTALISATION DE ROUBAIX. — Déclarations de mariage du 15 novembre. — Georges Vardi, rue du Luxembourg. — Marie Lefebvre, rue de l'Epée, 12. — Arthur Vanhae, rue de Rome. — Jeanette Bouquet, rue des Longues-Haies.

DEPARTEMENTALISATION DE ROUBAIX. — Déclarations de naissance du 15 novembre. — Georges Vardi, rue du Luxembourg. — Marie Lefebvre, rue de l'Epée, 12. — Arthur Vanhae, rue de Rome. — Jeanette Bouquet, rue des Longues-Haies.

DEPARTEMENTALISATION DE ROUBAIX. — Déclarations de mariage du 15 novembre